

Rapport d'évaluation : éléments de synthèse



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES
ET DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (SDSF-AVS)

Tarn-et-Garonne | 2023-2026



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne



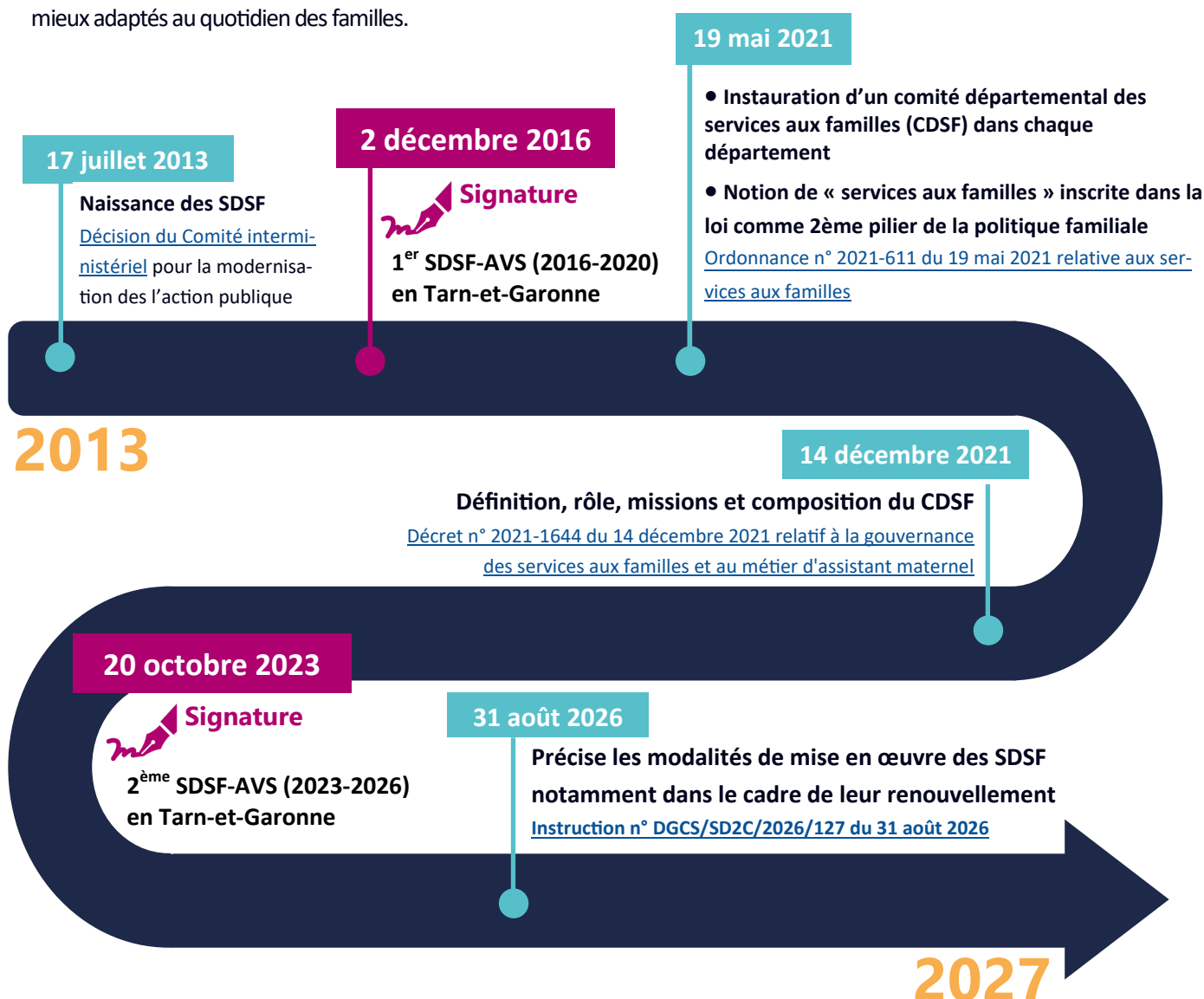
Octobre 2026

LE CONTEXTE GÉNÉRAL DANS LEQUEL S'INSCRIT NOTRE SDSF

M

is en place dans tous les départements depuis 2018, les Schémas départementaux des services aux familles (SDSF) ont pour objectif de faciliter l'accès des familles aux services dont elles ont besoin, notamment en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Construits collectivement par l'ensemble des partenaires concernés, ces schémas permettent de mieux connaître les besoins des familles, de partager un diagnostic commun et de définir des actions adaptées aux réalités du territoire. Grâce à une coordination renforcée entre les acteurs locaux, ils favorisent le développement de services plus accessibles, plus cohérents et mieux adaptés au quotidien des familles.



Une démarche élargie en Tarn-et-Garonne

Le Schéma départemental des services aux familles de Tarn-et-Garonne a intégré, dès sa première mise en œuvre, l'Animation de la Vie Sociale (AVS) et la jeunesse, puis l'enfance lors de son renouvellement, élargissant ainsi son périmètre au-delà des enjeux liés à l'accueil des jeunes enfants et au soutien à la parentalité. Cette spécificité locale explique l'appellation SDSF-AVS.

Après avoir analysé les besoins des habitants sur l'ensemble du département, les partenaires du Schéma départemental des services aux familles ont défini une ambition commune : permettre à chacun, et en particulier aux personnes les plus fragiles, d'accéder à des services adaptés à ses besoins, quel que soit son lieu de vie.

“ « Une dynamique départementale institutionnelle et partenariale répondant de manière équitable aux besoins évolutifs de l'ensemble des publics, notamment les plus fragiles, fondée sur l'engagement des acteurs territoriaux dans un pilotage et une mise en œuvre adaptés à chaque EPCI et cohérents avec l'ensemble des politiques publiques. »

Pour atteindre cet objectif, les acteurs du territoire ont choisi une démarche centrée sur les effets concrets pour les familles. Elle s'appuie sur quatre grands chemins changements attendus :

1 CHEMIN 1 | Mieux faire connaître les services existants

Les habitants connaissent les services, activités et dispositifs proposés près de chez eux et peuvent les utiliser plus facilement dans leur vie quotidienne.

“ « Les enfants, les jeunes, les habitants connaissent et utilisent les différentes modalités de participation aux différents services de leur vie quotidienne, de leur territoire et mènent et organisent, de manière autonome, des projets dans l'intérêt général. »

2 CHEMIN 2 | Mieux accompagner les situations de fragilités

Toutes les familles, quelles que soient leur situation ou leurs difficultés, bénéficient d'un accompagnement adapté à leurs besoins et peuvent participer à la vie de leur territoire.

“ « Quelles que soient leurs fragilités ou leur composition, les familles disposent d'une réponse et d'un accompagnement adaptés à leurs besoins spécifiques. Les habitants et les familles sont des ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre des offres de services et du projet de territoire. »

3 CHEMIN 3 | Répondre aux besoins du territoire (équité territoriale)

Les services se développent de manière plus équilibrée afin que chaque famille puisse accéder à une offre adaptée, où qu'elle habite.

“ « Les acteurs du schéma répondent équitablement (en termes de couverture) aux besoins des familles du département, en s'appuyant notamment sur les projets de territoire des EPCI. »

4 CHEMIN 4 | Renforcer la coopération entre les acteurs

Les collectivités, associations et institutions travaillent ensemble pour proposer des actions cohérentes et mieux coordonnées au service des habitants.

“ « À l'échelle des EPCI, les acteurs des territoires articulent dans un souci de cohérence leurs actions et leurs projets relevant des thématiques du schéma. Dans cette perspective, les EPCI formalisent leur volonté d'engagement en signant le SDSF-AVS. »

318

ACTIONS CONTRIBUTIVES AU
SDSF-AVS 2023-2026

66%

Taux d'effectivité

85,6%

Taux d'engagement



Le **taux d'effectivité** correspond à la part des actions du plan qui ont été entièrement réalisées. Le **taux d'engagement** prend en compte à la fois les actions réalisées et celles en cours de mise en œuvre.

Les actions restantes se répartissent entre des actions **reportées** (9,4 %), dont la réalisation est différée, et des actions **abandonnées** (4,7 %), qui ne seront finalement pas mises en œuvre.

117

ACTIONS DÉPARTEMENTALES

70

 Actions réalisées

Soit 60 % des actions

21

 Actions en cours de réalisation

Soit 18 % des actions

17

 Actions reportées

Soit 14 % des actions

9

 Actions abandonnées

Soit 8 % des actions

201

ACTIONS TERRITORIALES

140

 Actions réalisées

Soit 70 % des actions

42

 Actions en cours de réalisation

Soit 21 % des actions

13

 Actions reportées

Soit 6 % des actions

6

 Actions abandonnées

Soit 3 % des actions

La mise en œuvre du SDSF-AVS a permis de renforcer concrètement les réponses apportées aux familles grâce à la mobilisation conjointe des partenaires institutionnels et des acteurs locaux. Les **201 actions territoriales** ont favorisé le développement de services au plus près des besoins des habitants, tandis que les **117 actions départementales** ont soutenu des dynamiques structurantes à l'échelle du département. Cette complémentarité a contribué à améliorer l'information des familles sur les services existants, à mieux prendre en compte les situations de fragilité et à développer une offre plus équitable sur l'ensemble du territoire. Avec un **taux d'engagement de 85,6 %**, les résultats témoignent d'une forte implication des partenaires au service de l'amélioration du parcours et de la qualité de vie des familles. Enfin, les coopérations renforcées entre acteurs ont permis de construire des réponses plus cohérentes, mieux coordonnées et adaptées aux réalités locales.

CHEMIN 1 | MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES SERVICES EXISTANTS

Le schéma fixe pour ce chemin l'ambition suivante à 2026 :

« Les enfants, les jeunes, les habitants connaissent et utilisent les différentes modalités de participation aux différents services de leur vie quotidienne, de leur territoire et mènent et organisent, de manière autonome, des projets dans l'intérêt général ».

Chiffres clés

83 Actions contributives

Soit 26 % de l'ensemble des actions

82% Taux d'engagement

Soit 68 actions réalisées ou engagées

44 Actions territoriales

Soit 53 % des actions liées au chemin

39 Actions départementales

Soit 47 % des actions liées au chemin

Quels impacts sur les familles du territoire ? Les actions menées ont permis à davantage de familles de connaître et d'accéder aux services qui leur sont destinés, avec une **augmentation du nombre de familles informées par les Relais Petite Enfance (+29 % entre 2023 et 2024)** et **accueillies dans les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (+37,3 % entre 2022 et 2024)**. Cette dynamique s'appuie également sur une mobilisation croissante des habitants, illustrée par la **forte progression du bénévolat en Animation de la Vie Sociale (x3,9 entre 2022 et 2025)**. Par ailleurs, le nombre de projets développés sur les territoires a presque doublé (**40 projets en 2023 contre 75 en 2024**), témoignant d'une offre de services plus riche et adaptée aux besoins des familles.

Quelles appréciations du CDSF sur les travaux menés ?

Les membres du CDSF estiment que **les travaux menés ont permis de faire progresser les objectifs du schéma**, avec une **note moyenne de 3,5 sur 5**. Les avancées les plus visibles concernent une meilleure connaissance des services par les enfants, les jeunes, les parents et les habitants. En revanche, les progrès sont plus modérés concernant la capacité des familles à initier, coorganiser ou animer elles-mêmes des projets collectifs. Cet écart s'explique notamment par la nature des actions mises en œuvre, qui ont principalement porté sur l'information, la communication et la valorisation de l'offre existante. Les partenaires soulignent ainsi l'intérêt de poursuivre les démarches favorisant la participation des habitants et leur implication dans la vie locale.



Zoom sur une action départementale

Développement et mise à jour de la plateforme monenfant.fr | Monenfant.fr est le site de référence pour aider les familles à trouver un mode d'accueil, un service de soutien à la parentalité ou un accueil de loisirs près de chez elles. Il permet également d'estimer le coût des solutions de garde et de connaître les aides disponibles. Les familles peuvent y bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leurs démarches. Le suivi du SDSF-AVS contribue à garantir la qualité et l'actualisation des informations disponibles sur la plateforme afin d'offrir aux familles un service fiable, complet et adapté à leurs besoins.

CHEMIN 2 | MIEUX ACCOMPAGNER LES SITUATIONS DE FRAGILITÉS

Le schéma fixe pour ce chemin l'ambition suivante à 2026 :

« Quelles que soient leurs fragilités ou leur composition, les familles disposent d'une réponse et d'un accompagnement adaptés à leurs besoins spécifiques. Les habitants et les familles sont des ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre des offres de services et du projet de territoire. »

Chiffres clés

86 Actions contributives
Soit 27 % de l'ensemble des actions

86% Taux d'engagement
Soit 74 actions réalisées ou engagées

51 Actions territoriales
Soit 59 % des actions liées au chemin

35 Actions départementales
Soit 41 % des actions liées au chemin

Quels impacts sur les familles du territoire ? Les actions engagées ont favorisé une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap, avec une **hausse du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH accueillis en EAJE (+29,9 %) et en ALSH (+30,8 %)**. Elles ont également renforcé la participation des parents grâce au **développement des Projets pour l'Enfant (PPE) coconstruits avec les familles (de 0 à 658 entre 2023 et 2025)**. Enfin, le repérage et l'accompagnement des situations de fragilité se sont intensifiés, avec une **augmentation des personnes rencontrées par les référents VIF (+10,8 %) et des familles bénéficiant de la médiation familiale (+12,1 %)**.

Quelles appréciations du CDSF sur les travaux menés ?

Avec une **note moyenne de 3 sur 5**, ce chemin de changement est celui qui recueille l'appréciation la plus mesurée des partenaires. Les membres du CDSF considèrent que **le SDSF-AVS a contribué à une meilleure prise en compte des besoins des familles et de la diversité des situations rencontrées**. Ils soulignent toutefois que des défis demeurent pour garantir à chaque famille un accès adapté aux services et accompagnements dont elle a besoin, quel que soit son lieu de résidence ou sa situation. Ces résultats invitent à poursuivre les efforts engagés afin de renforcer l'équité d'accès aux services et de mieux répondre aux fragilités identifiées sur l'ensemble du territoire.



Zoom sur une action départementale

Création du Pôle Ressources Handicap 82 |

L'une des réussites majeures du SDSF-AVS est la création du Pôle Ressources Handicap 82 (PRH82), fruit d'un important travail de coopération entre les partenaires du territoire. Ouvert en 2025, ce service gratuit informe, oriente et accompagne les familles, les professionnels et les structures confrontés aux situations de handicap. Il facilite l'accès des enfants et des jeunes en situation de handicap aux services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi, le PRH82 contribue à la construction d'un territoire plus inclusif et à un meilleur accompagnement des familles.

CHEMIN 3 | RÉPONDRE AU BESOINS SUR L'ENSEMBLE DU 82

Le schéma fixe pour ce chemin l'ambition suivante à 2026 :

« Les acteurs du schéma répondent équitablement (en termes de couverture) aux besoins des familles du département, en s'appuyant notamment sur les projets de territoire des [Intercommunalités] »

Chiffres
clés

102 Actions contributives
Soit 26 % de l'ensemble des actions

89% Taux d'engagement
Soit 91 actions réalisées ou engagées

79 Actions territoriales
Soit 77 % des actions liées au chemin

23 Actions départementales
Soit 23 % des actions liées au chemin

Quels impacts sur les familles du territoire ? L'offre de services destinée aux familles s'est développée sur l'ensemble du territoire, avec davantage de solutions d'accueil pour les jeunes enfants grâce à l'augmentation du nombre de Maisons d'Assistants Maternels (+33 % entre 2022 et 2025) et de places en crèche (+6 % entre 2022 et 2025). Les adolescents et les jeunes bénéficient également d'un accompagnement renforcé avec le développement des structures jeunesse et des Promeneurs du Net (+22 % entre 2022 et 2025). De nouveaux lieux d'écoute, d'information et d'accompagnement ont ouvert pour soutenir les parents, avec la création de deux Maisons de la parentalité et d'un espace rencontre. Enfin, les structures d'Animation de la Vie Sociale se sont davantage implantées sur le territoire (+20 % entre 2022 et 2025), permettant à un plus grand nombre d'habitants de participer à la vie locale et de trouver un soutien près de chez eux.

Quelles appréciations du CDSF sur les travaux menés ? Avec une note moyenne de

3,75 sur 5, les partenaires portent une appréciation globalement favorable sur les avancées réalisées en matière de couverture des besoins des familles. La majorité des répondants situent leur évaluation aux niveaux **4 (50 %)** et **5 (12 %)**, traduisant la perception d'une **amélioration de l'accès aux services sur le territoire**. Les partenaires soulignent notamment l'apport des projets menés par les intercommunalités pour développer des réponses au plus près des besoins des habitants. Si les résultats sont jugés encourageants, ils rappellent également la nécessité de poursuivre les efforts afin de garantir une offre de services toujours plus équilibrée et accessible à l'ensemble des familles du département.



Zoom sur une action
départementale

Valoriser et soutenir le métier d'assistant maternel | Pour répondre aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant, les partenaires du territoire se sont mobilisés pour mieux faire connaître et valoriser le métier d'assistant maternel. Quatre réunions d'information ont ainsi rassemblé près de **150 participants** sur différents secteurs du département, avec un taux de satisfaction de **95 %**. Ces rencontres ont permis d'informer les professionnels, de renforcer les liens entre les acteurs et de mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement existants. Elles contribuent également à renforcer l'attractivité de ce métier essentiel pour les familles.

CHEMIN 4 | RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS

Le schéma fixe pour ce chemin l'ambition suivante à 2026 :

« À l'échelle des EPCI, les acteurs des territoires articulent dans un souci de cohérence leurs actions et leurs projets relevant des thématiques du schéma. Dans cette perspective, les EPCI formalisent leur volonté d'engagement en signant le SDSF-AVS. »

Chiffres clés

47 Actions contributives

Soit 26 % de l'ensemble des actions

85% Taux d'engagement

Soit 40 actions réalisées ou engagées

27 Actions territoriales

Soit 57 % des actions liées au chemin

20 Actions départementales

Soit 43 % des actions liées au chemin

Quels impacts sur les familles du territoire ? Plusieurs projets structurants ont permis de renforcer la coopération entre les acteurs et, ainsi, d'améliorer les services proposés aux familles. Par exemple, la **création de la Commission d'Instruction et de Suivi des Modes d'Accueil du Jeune Enfant (CISMAJE)** constitue une avancée importante pour mieux coordonner les acteurs de la petite enfance en Tarn-et-Garonne. Construite collectivement par les partenaires du territoire, cette instance favorise le partage d'informations, l'accompagnement des projets et l'anticipation des besoins en matière d'accueil des jeunes enfants. Elle renforce également le dialogue entre les institutions, les collectivités et les gestionnaires afin de construire des réponses adaptées aux réalités locales. Cette démarche illustre pleinement la dynamique de coopération aujourd'hui portée par le Service public de la petite enfance.

Quelles appréciations du CDSF sur les travaux menés ?

Avec une **note moyenne de 4 sur 5, attribuée de manière unanime** par l'ensemble des partenaires, ce chemin de changement est celui qui recueille l'évaluation la plus favorable. **Les membres du CDSF considèrent que le SDSF-AVS a permis de structurer une dynamique partenariale solide à l'échelle départementale autour d'un objectif partagé** : mieux répondre aux besoins des familles. Ils soulignent les progrès réalisés en matière de coordination, de dialogue et de travail collectif entre les différents acteurs. Les partenaires rappellent néanmoins l'importance de poursuivre le rapprochement entre les politiques publiques afin de renforcer leur complémentarité et leur lisibilité pour les habitants. Cette mobilisation partagée constitue un levier essentiel pour construire des réponses plus cohérentes, plus efficaces et mieux adaptées aux réalités du territoire.



Zoom sur une action départementale

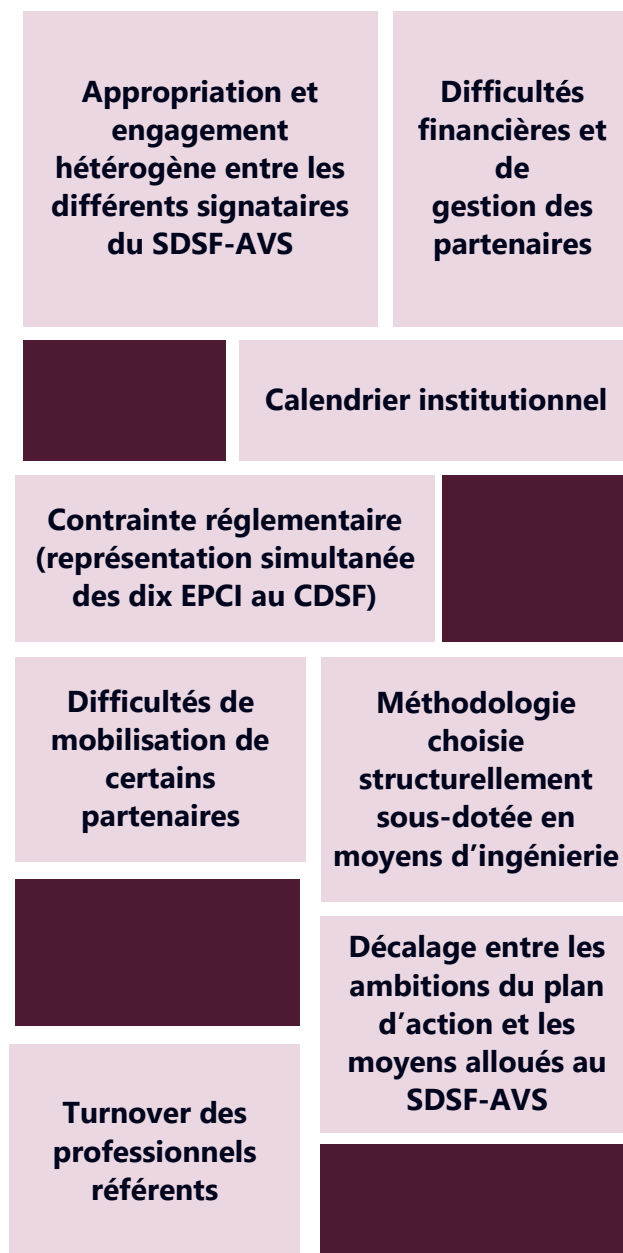
Une démarche construite avec les intercommunalités | Le SDSF-AVS s'est appuyé sur une démarche de **co-construction** associant étroitement les partenaires du schéma, les intercommunalités et les élus locaux. Grâce à des interventions conjointes de la Cellule d'animation du SDSF-AVS et des chargés de coopération, les territoires ont pu partager leurs besoins, valoriser leurs initiatives et contribuer à la mise en œuvre des orientations du schéma. Cette dynamique s'est concrétisée par l'organisation de **12 rencontres entre fin 2024 et juin 2026**, favorisant le dialogue, l'échange et l'ancrage du SDSF-AVS au plus près des réalités locales. Elle a ainsi renforcé l'appropriation collective du schéma et la mobilisation des acteurs au service des familles.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR LE RENOUVELLEMENT

LES RÉUSSITES



LES OBSTACLES



► Les prochaines étapes



